

PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE SECURISATION ET D'ACCESSIBILITE ARRET DE BUS Route de la Chartreuse « la Pépinière »**Cout prévisionnel des travaux : 13860.00 € HT**

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financements sollicités	Montant H.T.	%
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, AMO	/	Département CAP 43 – Communes :	/	
Travaux	13860.00 €	Etat :	/	
Acquisitions foncières et immobilières	/	Région :	/	
Matériels, petit équipement	/	Europe : LEADER	/	
Autre :	/	Autre : Département 43 reversement Amendes de police	4158.00 €	30
		Autofinancement :	9702.00 €	70
TOTAL	13860.00 €	TOTAL	13860.00 €	100

Je soussigné, Christophe PAL

Maire de : LE MONTEIL

- Certifie avoir pris connaissance des modalités d'attribution et de calculs dans le cadre du reversement du produit des amendes de police
- Certifie que les informations contenues dans la présente fiche projet sont exactes,
- Sollicite auprès du Département de la Haute-Loire, le reversement du produit des amendes de police à hauteur de 4158.00 €, pour le projet de sécurisation de l'arrêt de bus Route de la Chartreuse, dénommée « La pépinière »
- Certifie que le plan de financement fait apparaître un autofinancement minimum de 20%.

Le 22/09/2025/2025, à LE MONTEIL



Délibération N° 2025.04-06

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 22/09/2025**Nombre de membres**
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025

Présents : Mmes I. HOSTIN, J. COCHE, M. ASTRUC BORREGA, G. ROCHETTE et Mrs C. PAL, B. COMPTOUR, P. PAGES, R. BARRY, S. ACHARD, C. CHAMBREY, René BLANC.

Procurations : B. BOUCHE à Josette COCHE, T. ARENDS à Christophe PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet	MODIFICATION DEMANDE DE REVERSEMENT DES AMENDES DE POLICE POUR LA SECURISATION D'ARRET DE BUS ROUTE DE LA CHARTREUSE
-------	---

Nomenclature	7-5 subventions	Rapporteur	Christophe PAL
--------------	-----------------	------------	----------------

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2025.03-05, à savoir :

Dans le cadre de la création de bandes cyclables par le Département 43 le long de la RD 374 (de l'entrée du bourg jusqu'au rond-point du Monteil-direction Brives-Charensac), il convient d'améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et notamment des élèves utilisant l'arrêt de bus (La Pépinière) situé Route de la Chartreuse, situé dans un secteur sensible compte tenu de la circulation et de la vitesse parfois excessive.

Après une large concertation avec le Département 43, porteur du projet des bandes cyclables et les services de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay chargée de la compétence transport urbain, la Commune pourrait s'engager sur le réaménagement de l'arrêt de bus situé Route de la Chartreuse, afin qu'il réponde aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Ces travaux pourraient inclure :

- L'aménagement d'un quai bus sécurisé PMR,
- La mise en place d'une signalisation adéquate (marquage au sol, panneaux),

Ces aménagements répondant à un besoin avéré de sécurité, pourrait être financés partiellement par le reversement des amendes de police prévues à l'article L.2334-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), destiné aux opérations de sécurité routière.

Le Conseil Municipal avait décidé :

- De solliciter Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire pour le reversement des amendes de police destinées aux opérations de sécurité routière, conformément aux dispositions de l'article L.2334-24 du CGCT
- D'approuver le projet de sécurisation de l'arrêt de bus situé Route de la Chartreuse pour un montant estimé de 10 731.00 € HT
- De valider le plan de financement ci-annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention, à signer tous les documents afférents et à assurer la réalisation du projet.

Toutefois, le Maire expose à l'assemblée qu'un équipement n'a pas été pris en compte lors du dépôt du dossier, à savoir l'installation de silhouettes lumineuses pour avertir les automobilistes et ainsi ralentir davantage la circulation, dans ce secteur où la vitesse est encore trop souvent excessive.

Dans ces conditions, le coût total des travaux et le plan de financement correspondant ont été modifiés en tenant compte de ces nouveaux équipements.

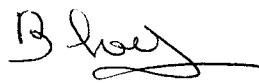
Le Maire propose donc au conseil de délibérer sur le rajout de ces équipements à la demande de reversement d'amendes de police pour ce projet de sécurisation d'un arrêt de bus situé Route de la Chartreuse.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire pour le reversement des amendes de police destinées aux opérations de sécurité routière, conformément aux dispositions de l'article L.2334-24 du CGCT, sur la base des modifications apportées au dossier initial,
- D'approuver la modification du projet de sécurisation de l'arrêt de bus situé Route de la Chartreuse pour un montant global estimé de **13860.00 € HT**
- De valider la modification du plan de financement ci-annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention, à signer tous les documents afférents et à assurer la réalisation du projet.

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		02
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL

